

Conditions d'Utilisation de la carte cadeau Ticket Kadéos® Universel Janvier 2017

Les présentes Conditions d'Utilisation sont ci-après dénommées « CU ».

ARTICLE 1 – OBJET

1.1 La carte cadeau Ticket Kadéos® Universel (« ci-après dénommée la « Carte ») est une solution cadeau créée, développée et distribuée par la société EDENRED FRANCE (SAS au capital de 464.966.992 € dont le siège social est situé, 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff – 393 365 135 R.C.S. Nanterre) en sa qualité de gestionnaire de Programme (ci-après « EDENRED » et/ou le « Gestionnaire de programme »), financée par ses clients entreprises et personnes morales de droit privé (ci-après le(s) « Financier(s) ») en vue de sa remise à un ou plusieurs bénéficiaires qu'ils auront désignés (ci-après dénommés le(s) « Utilisateur(s) » ou « Bénéficiaire(s) »).

1.2 La Carte est une carte prépayée nominative, rechargeable, à puce et code PIN, émise par Edenred Paiement (établissement de monnaie électronique agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution « ACPR » - 789968245 R.C.S. Nanterre, ci-après dénommé « l'Emetteur ») sous licence Mastercard® International.

1.3 La Carte est associée à un compte de monnaie électronique chargé et rechargé par le Financier selon la fréquence et le montant de monnaie électronique définie par ce dernier (ci-après dénommé « Compte Carte »).

1.4 L'utilisation de la Carte est régie par les CU, dans le cadre des dispositions du contrat existant entre le Financier et EDENRED. Les CU dérogent aux articles visés à l'article L. 133-2 du Code monétaire et financier, sauf dispositions expressement contraires.

1.5 La Carte demeure la propriété de l'Emetteur ; l'Utilisateur ne disposant que d'un droit d'usage de la monnaie électronique chargée sur le Compte carte.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

« **Code confidentiel** » : Code PIN de la Carte, strictement personnel à l'Utilisateur.

« **Compte** » : compte Internet créé par l'Utilisateur accessible sur l'Espace Bénéficiaire à l'adresse www.myedenred.fr.

« **Identifiants** » : Ensemble des éléments d'identification et d'accès des Utilisateurs à leur Compte et à leur Compte Carte.

« **Centre de Relation Clients** » : Centre de Relation Clients d'EDENRED dont les coordonnées sont indiquées à l'article 22.

« **Site** » : Site internet constituant le point d'accès de l'Utilisateur aux services et à son Compte, accessible à partir de l'adresse www.myedenred.fr, ou tout autre site qu'EDENRED pourrait lui substituer.

« **Montant total déductible** » : le montant de l'achat effectué avec la Carte, comprenant le prix de la Transaction ainsi que les éventuels commissions, frais et taxes afférents ;

« **Paiement à distance** » : Opération de paiement d'un achat de biens ou de services sur un site Internet ou une page en ligne d'un Commerçant ;

« **Solde disponible** » et/ou « **Solde** » : monnaie électronique chargée sur la Carte par le Financier (tel que débité au fur et à mesure du Montant total déductible des Transactions intervenues) et disponible pour le Bénéficiaire dans les conditions définies au présentes CU ;

« **TPE** » : terminal(aux) de paiement électronique utilisé(s) par les Commerçants permettant l'acceptation de la Carte ;

« **Transaction** » : tout achat sur les TPE des Commerçants ou en ligne réalisé par le Bénéficiaire en utilisant la Carte ;

« **Transaction en mode « on line** » : Transaction dont la réalisation est subordonnée à l'autorisation du serveur monétique de l'Emetteur consécutive à une requête en ce sens du TPE dans lequel est utilisée la Carte ;

ARTICLE 3 – RECEPTION ET ACTIVATION DE LA CARTE

3.1 La Carte est adressée à l'Utilisateur par courrier à l'adresse communiquée par le Financier.

3.2 Par mesure de sécurité, la Carte adressée est inactive, sans valeur et donc inutilisable avant son activation. Le code d'activation est adressé à l'Utilisateur par courrier séparé ou par mail.

3.3 Avant toute utilisation de la Carte l'Utilisateur doit :

- 1) Signer sa Carte,
- 2) et activer sa Carte en procédant aux opérations suivantes selon le canal d'activation de son choix :

Par Internet :

- se connecter sur le site www.myedenred.fr,
- créer un Compte en se munissant du numéro d'identifiant de la Carte (numéro à 10 chiffres figurant sur le verso de la Carte), et de son numéro d'activation (numéro à 6 chiffres) reçu par courrier ou mail séparé,
- récupérer son code confidentiel, dans la rubrique « Récupérer votre code confidentiel » suivre les instructions et récupérer un code temporaire,
- cliquer sur « Etre rappelé » et indiquer son numéro de téléphone,
- le Code confidentiel sera énoncé numéro par numéro par un serveur vocal ;

Ou bien par téléphone :

- appeler le numéro 01.78.91.74.10 (prix d'un appel local non surtaxé pour un appel en France métropolitaine),
- dans le menu, sélectionner « Pour activer votre Carte Ticket Kadéos® Universel et récupérer votre Code confidentiel »,
- saisir le numéro de la Carte (numéro à 16 chiffres figurant sur le recto de la Carte) puis le code d'activation envoyé par courrier (numéro à 6 chiffres),
- le Code confidentiel est énoncé numéro par numéro.

3.4 En cas de non réception du code d'activation dans les 7 (sept) jours suivant la réception de la Carte, l'Utilisateur contactera le Centre de Relation Clients au numéro figurant à l'article 22 ci-dessous. Un nouveau code d'activation lui sera alors adressé par courrier à la même adresse indiquée à EDENRED par le Financier.

3.5 L'Utilisateur ne peut pas modifier son Code confidentiel. Si l'Utilisateur oublie son Code confidentiel, il pourra l'obtenir en contactant le Centre de Relation Clients ou en se connectant à son Compte sur le Site.

3.6 L'Utilisateur doit enregistrer sa Carte sur le Site pour accéder à son Compte.

3.7 Dans tous les cas, l'activation de la Carte entraîne l'acceptation expresse des présentes CU.

ARTICLE 4 – UTILISATION DE LA CARTE

4.1 La Carte est utilisable auprès de l'ensemble des marchands adhérents au réseau Mastercard® en France et à l'étranger, sur Internet et en magasin, à l'exception des

points de vente et catégories de marchands suivants (ci-après dénommé(s) « Commerçant(s) ») :

- obtention d'espèces chez un commerçant,
- jeux d'argent,
- services de rencontres et d'escortes,
- distributeurs automatiques de carburant,
- transfert d'argent
- automates de paiement (parking, péage...).

Par ailleurs, la Carte ne peut pas être utilisée pour retirer de l'argent dans les distributeurs automatiques de billets (DAB).

4.2 La Carte s'utilise en une ou plusieurs fois à hauteur de la valeur chargée sur la Carte par le Financier mais, dans tous les cas, dans la limite du montant fixé par la réglementation en vigueur soit 3000€ (trois mille euros) par Transaction. Pour qu'une Transaction soit autorisée, le Montant total déductible doit être inférieur ou égal au Solde disponible de la Carte enregistré lors de la demande d'autorisation pour cette Transaction (Solde qui doit toujours être positif).

4.3 Le Bénéficiaire s'oblige, préalablement à toute opération ou utilisation de la Carte, à s'assurer du caractère suffisant du Solde disponible figurant sur le Compte Carte associé à la Carte, et à le maintenir jusqu'au débit correspondant. Il veillera dans ce cadre à ne pas utiliser la Carte si le Montant total déductible est supérieur au Solde disponible. Dans ce cas, le Bénéficiaire pourra demander au Commerçant (à l'exception des sites de e-commerce) s'il accepte qu'une partie du montant soit acquitté par un autre mode de paiement.

4.4 L'Utilisateur ne doit pas utiliser sa Carte après sa date d'expiration indiqué au recto.

4.5 Le Bénéficiaire paye un achat avec la Carte (i) en saisissant son Code confidentiel sur les TPE ou (ii) dans le cas du Paiement à distance, en communiquant les données liées à sa Carte. Concernant les achats effectués à l'étranger, sur demande du Commerçant, le Bénéficiaire pourra être amené à signer le reçu correspondant à son achat, y compris en complément de son Code confidentiel. Tout paiement effectué par un Bénéficiaire en utilisant la Carte dans les conditions décrites ci-dessus est définitif ; le Bénéficiaire étant responsable de l'usage qu'il fait de la Carte et donc des Transactions de paiement qu'il aura effectuées.

4.6 Pour des raisons de sécurité, les Commerçants qui acceptent la Carte sont tenus de demander l'autorisation d'Edenred Paiement, en sa qualité d'Emetteur de la Monnaie électronique chargée sur le Compte Carte, pour toutes les Transactions effectuées avec la Carte. Les Commerçants pourront dans ce cadre être amenés à exiger que le Solde disponible de la Carte soit supérieur à la valeur de la Transaction que le Bénéficiaire souhaite réaliser. Seule la valeur réelle et finale de la Transaction sera facturée. Les Commerçants effectuent cette demande car ils peuvent avoir besoin de disposer de fonds supérieurs à la dépense envisagée. Ainsi, certains sites de e-commerce, au moment de l'enregistrement ou du paiement, envoient une demande d'accord afin de vérifier si les fonds sont disponibles ; une telle demande peut temporairement impacter le Solde disponible. Par ailleurs, beaucoup de sites ne débitent pas le paiement tant que les marchandises ne sont pas expédiées. Par conséquent, le Bénéficiaire doit tenir compte de ces variations lors de la vérification du Solde disponible et s'assurer qu'il est suffisant pour couvrir ses achats.

4.7 Les conditions et procédures de sécurité et d'acceptation de la Carte peuvent impliquer un contrôle de conformité de la signature portée sur la Carte au regard d'une pièce d'identité qui pourrait être demandée au Bénéficiaire. Les Commerçants se réservent le droit de refuser l'utilisation de la Carte en cas d'absence de correspondance entre la signature de la Carte et celle(s) figurant sur les documents d'identité qui pourraient être exigés dans ce cadre, sans que la responsabilité d'EDENRED ou d'Edenred Paiement puisse être recherchée.

4.8 La Carte ne peut en aucun cas être utilisée comme un document censé attester de l'identité du Bénéficiaire. L'Emetteur se réserve le droit de refuser toute demande d'autorisation de Transactions présentée par les Commerçants qui seraient susceptibles d'utiliser la Carte comme moyen d'identification des Bénéficiaires.

4.9 La Carte ne fait l'objet d'aucun rendu de monnaie et ne peut faire l'objet d'aucun transfert, d'aucune cession ou revente par le Bénéficiaire à un tiers quel qu'il soit, à titre gratuit ou onéreux.

4.10 La Carte ne peut être revendue, remboursée au porteur, portée au crédit d'une autre carte ou d'un compte bancaire, ni faire l'objet d'un escompte.

4.11 Le Solde disponible de la Carte ne générera pas d'intérêts.

4.12 EDENRED et l'Emetteur se réservent le droit de demander à tout moment au Financier et au Bénéficiaire de fournir des éléments d'identification ainsi que de bloquer la Carte en cas d'absence de communication et/ou de caractère incomplet desdits éléments.

4.13 Outre de veiller à préserver la sécurité et la confidentialité de la Carte qui lui a été remise, ainsi que de ses Codes confidentiel et Identifiants, le Bénéficiaire apportera tout le soin nécessaire afin de ne pas altérer la Carte, et notamment en évitant toute exposition à une source de chaleur et/ou d'humidité, à un champ magnétique ou encore toute pliure et/ou tout découpage.

4.14 EDENRED et l'Emetteur pourront demander au Bénéficiaire de restituer la Carte à tout moment. En pareil cas, le Bénéficiaire sera à compter du blocage de la Carte dans l'impossibilité d'utiliser le Solde disponible sur la Carte et ce sans responsabilité, ni pour l'Emetteur, ni pour EDENRED ni pour le Financier.

4.15 La Carte sera susceptible de ne pas être acceptée par les Commerçants ne sollicitant pas une autorisation en mode « on line » ou s'avérant dans l'impossibilité technique d'obtenir une telle autorisation (parkings, bornes de péages, bars/restaurants à bord des transports ferroviaires, maritimes ou aériens, etc.).

4.16 Le nombre de tentatives consécutives erronées du Code Confidentiel est limité à trois (3). A la troisième tentative infructueuse, la Carte sera bloquée. En pareil cas, le Bénéficiaire devra contacter le Centre de Relation Clients.

ARTICLE 5 – CONSULTATION DU SOLDE DE LA CARTE

Le Solde disponible du Compte Carte pourra être consulté à tout moment par le Bénéficiaire :

- par téléphone en appelant le Centre de Relation Clients ;
- par Internet après avoir créé son Compte ;
- par SMS (service disponible uniquement en France métropolitaine - sans autre frais que le coût d'un SMS). Il lui suffira d'envoyer le mot SOLDE suivi d'un espace et du Numéro d'identifiant de sa Carte (numéro à 10 chiffres situé au verso de celle-ci) au numéro suivant : 31052 ;
- en téléchargeant gratuitement l'application Ticket Kadéos® sous iPhone et Android.

Sur Internet, le Bénéficiaire pourra également activer une alerte email pour recevoir le Solde disponible de sa Carte après chaque Transaction, automatiquement et gratuitement.

ARTICLE 6 – DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE

6.1 La Carte ne pourra plus être utilisée au-delà de la date d'expiration imprimée au recto de la Carte et aucune Transaction ne sera traitée après cette date d'expiration.

6.2 À l'expiration de la Carte, et sous réserve que le Financier poursuive le programme de récompense, une nouvelle Carte sera attribuée au Bénéficiaire sous réserve de confirmation d'éligibilité. Le Solde disponible restant sur la Carte expirée sera transféré sur la nouvelle Carte.

6.3 Tout Solde disponible restant sur la Carte après la date d'expiration ne sera en aucun cas remboursé au Bénéficiaire.

ARTICLE 7 – CHARGEMENT ET RECHARGEMENT DE LA CARTE

7.1 Seul le Financier a la possibilité de procéder au chargement et au rechargement de la Carte selon la fréquence, les conditions et pour le montant que ce dernier aura défini sous sa responsabilité et indiqué à EDENRED. Ni la responsabilité d'EDENRED ni celle d'Edenred Paiement ne peut être engagée à ce titre.

Le Bénéficiaire n'est pas autorisé à recharger la Carte.

7.2 La Carte peut être rechargée par le Financier durant toute la durée de validité de la Carte à l'exception des six derniers mois de validité de ladite Carte.

Si le Financier souhaite faire un chargement durant cette période, une nouvelle Carte sera réémise.

ARTICLE 8 – TRANSACTIONS EFFECTUEES EN DEVICES AUTRES QUE L'EURO

8.1 Si le Bénéficiaire réalise une Transaction dans une devise autre que l'euro, le montant déduit de la Carte du Bénéficiaire sera converti en euro à la date de réception par l'Emetteur des données relatives à ladite Transaction.

8.2. Le taux de change fixé par MasterCard® lui sera appliqué, tel que publié par ce dernier chaque jour ouvrable (du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés en Angleterre et/ou en France), étant entendu que tout changement de taux sera alors immédiatement applicable à la Transaction concernée. De même, les taux de change peuvent fluctuer et varier entre le moment où une Transaction est réalisée et le moment où elle est déduite du Solde disponible de la Carte.

ARTICLE 9 – MISE EN OPPOSITION – CARTE ENDOMMAGEE, PERDUE OU VOLEE

9.1 Dysfonctionnement de la Carte :

En cas de dysfonctionnement de la Carte, le Bénéficiaire devra contacter le Centre de Relation Clients au numéro indiqué à l'article 22 des présentes CU.

Tout dysfonctionnement de la Carte en cas de défaillance de la puce (données illisibles) donnera lieu au remplacement de la Carte sous réserve toutefois du respect par le Bénéficiaire des conditions d'usage de la Carte fixées aux présentes CU, et notamment à l'article 4.13

9.2 Carte perdue ou volée – Risque d'utilisation non autorisée de la Carte :

9.2.1 Les Cartes perdues ou volées ou susceptibles de présenter des risques d'utilisation non autorisée doivent sans délai faire l'objet d'une demande de mise en opposition par le Bénéficiaire :

- Soit par téléphone auprès du Centre de Relation Clients au numéro indiqué à l'article 22 ci-dessous ;
- Soit en se connectant dans son Espace Bénéficiaire, sur la page « Mettre en opposition ma carte », ou toute autre page de site qui s'y substituerait pour le même objet.

9.2.2 L'ensemble des paiements intervenus avant l'enregistrement de la mise en opposition de la Carte et les montants correspondants seront déduits du Solde disponible de la Carte, ce que le Bénéficiaire accepte sans réserve. EDENRED et/ou Edenred Paiement déclinent toute responsabilité dans ce cadre.

9.3 Réémission de la Carte

Toute Carte mise en opposition (y compris une carte personnalisée) donnera lieu à la réémission et à l'expédition d'une carte de type standard. La Carte réémise aura une date d'expiration identique à celle de la Carte mise en opposition et sera adressée à l'adresse de l'Utilisateur.

9.4 Frais facturés à l'Utilisateur

L'Utilisateur accepte expressément qu'en cas de réémission de la Carte (i) celui-ci devra participer aux frais de réémission à hauteur d'un montant forfaitaire de dix (10) euros TTC (ii) qu'EDENRED pourra déduire du solde de sa Carte.

Si le solde de la Carte est insuffisant pour couvrir ces frais, la Carte ne pourra pas être réémise.

Le taux de T.V.A. est celui applicable à la date de la facture concernée.

Les montants et les dates des prélèvements relatifs au règlement de ces services sont accessibles et détaillés sur le Compte, sur la page de consultation du solde de la Carte.

ARTICLE 10 – SUSPENSION – BLOCAGE DE LA CARTE ET DU COMPTE CARTE

10.1 Outre les cas de mise en opposition pour perte ou vol de la Carte définis à l'article 9 ci-dessus, EDENRED et/ou Edenred Paiement se réservent la possibilité de bloquer temporairement ou définitivement la Carte, le Compte Carte, ainsi que toutes les fonctionnalités et services associés de plein droit (en ce notamment compris dans l'accès au Compte sur le Site), empêchant de ce fait les opérations de débit et de crédit et l'utilisation de la Carte, avec effet immédiat et ce sans droit à indemnité et sans formalités judiciaires :

- **10.1.1** Dans tous cas de non-respect d'une ou plusieurs stipulations des présentes CU ou de la législation applicable, quelles qu'elle(s) soi(en)t ;
- **10.1.2** En cas d'utilisation du Code confidentiel du Bénéficiaire par une personne autre que celui-ci et/ou en cas d'utilisation simultanée par plusieurs personnes des Identifiants du Bénéficiaire ;
- **10.1.3** En cas de soupçon de fraude et/ou d'utilisation irrégulière de la Carte par le Bénéficiaire ou par un tiers et/ou, sans que cette liste ne soit exhaustive, en raison de tout acte de piratage, d'utilisation ou de tentative d'utilisation des données en violation des lois et règlements ou des droits d'EDENRED ou Edenred Paiement ou d'un tiers, notamment s'introduire dans un système informatique, en altérer le contenu ou commettre l'une quelconque des infractions réprimées par les articles 323-1 à 323-7 du Code Pénal ;
- **10.1.4** En cas de composition successive de trois (3) Codes confidentiels erronés ;
- **10.1.5** En cas de non communication par l'Utilisateur des éléments complémentaires d'identification définis par les lois et règlements relatifs à la lutte contre le blanchiment ainsi qu'aux obligations de vigilance et de déclaration des opérations suspectes aux autorités compétentes, précisés à l'article 19 ci-après, après expiration du délai de communication qui lui aura été adressé.

10.2 Le blocage et/ou la suspension de la Carte et/ou du Compte Carte emporte impossibilité immédiate pour le Bénéficiaire d'utiliser la Carte.

ARTICLE 11 – ACCES ET UTILISATION DE L'ESPACE BENEFICIAIRE

11.1 L'Espace Bénéficiaire est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (coût d'une connexion Internet selon le support utilisé), sauf cas de force majeure, fait(s) de tiers et/ou travaux de maintenance et interventions nécessaires au bon fonctionnement du Site et de l'Espace Bénéficiaire. Cette interruption ne peut en aucun cas engager la responsabilité d'EDENRED ni de celle d'Edenred Paiement et n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Bénéficiaire.

11.2 L'ensemble des équipements nécessaires pour l'établissement de la connexion au réseau Internet et à l'accès au Site et à l'Espace Bénéficiaire est à la charge exclusive du Bénéficiaire. Tous les coûts (télécommunications, informatiques ou autres) nécessaires, directement ou indirectement, à l'utilisation par le Bénéficiaire du Site et de l'Espace Bénéficiaire sont à la charge exclusive du Bénéficiaire.

11.3 Afin d'avoir accès à son Compte en ligne et de permettre l'exécution des services attachés à sa Carte, l'Utilisateur accepte :

- de fournir des informations exactes, à jour et complètes sur lui-même telles que demandées dans le formulaire de création du Compte de l'Espace Bénéficiaire (informations à fournir aux rubriques « Création de votre Compte » : numéro de carte, adresse e-mail) et sur la page « Données personnelles » (adresse, date de naissance, numéros de téléphone, adresse e-mail, etc.) ;
- de maintenir et remettre à jour régulièrement par le biais de l'Espace Bénéficiaire ses données personnelles et Identifiants afin de les conserver vrais, exacts, à jour et complets. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur fournirait des informations fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, EDENRED serait en droit de lui refuser immédiatement et pour le futur l'accès à tout ou partie de son Compte.

ARTICLE 12 – IDENTIFIANTS ET CODE CONFIDENTIEL DU BENEFICIAIRE

12.1 La Carte est une carte nominative et personnelle. Le Bénéficiaire de la Carte ne doit jamais permettre l'utilisation de sa Carte par un tiers quel qu'il soit.

12.2 Les Identifiants ainsi que le Code confidentiel (code PIN) sont exclusifs, strictement confidentiels et personnels au Bénéficiaire qui ne doit pas les divulguer et doit les conserver confidentiels. Ils ne peuvent être ni cédés ni prêtés à aucun tiers. Le Bénéficiaire devra prendre toute mesure utile pour que ses Identifiants et/ou son Code confidentiel ne soient pas connus de tiers ni utilisés par des personnes non autorisées. Le Bénéficiaire informera sans délai le Centre de Relation Clients de tout vol ou rupture de la confidentialité de ses Identifiants et/ou de son Code confidentiel.

12.3 EDENRED et Edenred Paiement se réservent le droit de suspendre le Compte Carte et l'Espace Bénéficiaire, pour tous les cas d'utilisation non autorisée du Code confidentiel et/ou des Identifiants du Bénéficiaire, notamment indiqués à l'article 10 ci-dessus.

12.4 EDENRED et/ou Edenred Paiement ne seront en aucun cas responsables de l'utilisation du Code confidentiel et/ou des Identifiants du Bénéficiaire. Toute utilisation des Identifiants ou du Code confidentiel est réputée constituer une utilisation du Compte Carte ou de la Carte par le Bénéficiaire, sauf à ce qu'il en soit apporté preuve contraire par le Bénéficiaire et/ou le Financier. En conséquence, le Bénéficiaire est réputé et demeure seul responsable de l'usage qui pourrait être fait du Compte Carte et de la Carte par un tiers qui aurait accédé de son fait aux Identifiants et/ou à son Code confidentiel et assume l'intégralité des risques liés à leur utilisation.

ARTICLE 13 – RETRACTATION – RÉCLAMATION – LITIGE

13.1 Achat sur site internet marchand/droit de rétractation

En cas d'achat effectué et payé par l'intermédiaire de la Carte sur un site Internet marchand, le consentement de l'Utilisateur à la transaction ne peut être retiré par l'Utilisateur une fois l'opération de paiement réalisée, compte tenu du caractère simultané et immédiat du paiement au bénéfice du site Internet marchand choisi par l'Utilisateur.

L'Utilisateur conservera toutefois la faculté d'exercer son droit de rétractation tel que prévu à l'article L 221-18 du Code de la Consommation actuellement en vigueur (ou toute autre disposition légale ou réglementaire qui s'y substituerait) directement auprès du Site Internet marchand concerné.

EDENRED et Edenred Paiement ne supportent, pour les motifs susmentionnés, aucune responsabilité quelle qu'elle soit à ce titre.

13.2 Réclamation liées aux paiements débités sur le Compte Carte et/ ou dysfonctionnement de la Carte

Toute réclamation liée aux paiements débités sur le Compte Carte et/ou à un dysfonctionnement de la Carte, doit être immédiatement notifiée au Centre de Relation Clients à compter du jour où le Bénéficiaire en a eu connaissance, aux coordonnées et selon les canaux de son choix, précisés à l'article 22 des présentes CU.

Toute réclamation concernant un paiement litigieux débité sur le Compte Carte doit être adressée dans un délai maximum de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date du paiement litigieux, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée à l'article 22 ci-dessus.

Toute réclamation adressée postérieurement à ce délai ne sera pas prise en compte. La responsabilité d'EDENRED et/ou Edenred Paiement ne pourra être recherchée à ce titre.

13.3 Litiges liés aux paiements débités sur le Compte Carte

En cas de doute légitime du Bénéficiaire concernant un paiement débité sur le Compte Carte, il pourra solliciter une enquête en contactant le Centre de Relation Clients dans les quatre vingt dix (90) jours à compter de la date du paiement concerné, comme précisé à l'article 13.2 ci-dessus.

Le Montant total déductible débité au titre du paiement litigieux sera recredité immédiatement sur le Compte Carte (sous réserve d'une franchise de cent cinquante (150) euros en cas de paiement non autorisé consécutif au vol ou à la perte de la Carte, effectué avec ou sans utilisation du Code confidentiel [PIN]). Dans ce cadre, EDENRED et/ou l'Emetteur se réserve(nt) la faculté de demander au Bénéficiaire d'entrer en contact avec toute personne et autorités compétentes concernées par ledit paiement.

Toutefois, EDENRED se réserve la faculté de débiter le Compte Carte du Montant total déductible recredité au titre du paiement litigieux, s'il s'avérait après enquête (qui ne pourra excéder 90 jours) que le Bénéficiaire a agit frauduleusement et/ou n'a pas satisfait intentionnellement ou par négligence grave aux obligations :

- d'information immédiate d'EDENRED, aux fins de blocage, dès connaissance du vol, de la perte, du détournement ou de toute utilisation non autorisée de sa Carte et/ou du Compte Carte ou des données qui leur sont liées ;
- et/ou de vigilance dans la préservation de la sécurité et la confidentialité de la Carte et/ou du Code confidentiel et/ou de ses Identifiants.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ DU BENEFICIAIRE ET AUTORISATIONS

14.1 L'utilisation de la Carte par le Bénéficiaire entraînant ou susceptible d'entraîner une violation des présentes CU pourra entraîner la suspension de la Carte et du Compte

Carte attaché, de même qu'en cas de soupçon de délit ou tout autre abus relatif à l'utilisation de la Carte commis ou susceptible d'être commis par le Bénéficiaire ou un tiers (en ce compris le Financier).

14.2 Le Bénéficiaire coopérera avec les services d'EDENRED et d'Edenred Paiement ou, si nécessaire, tout autre organe habilité, en cas d'enquête sur un paiement débité sur le Compte Carte.

14.3 Le Bénéficiaire assume l'intégralité des risques attachés à l'usage de la Carte et donc des Transactions qu'il aura payées, quelle que soit la forme du paiement. En tout état de cause, toute utilisation de la puce et du Code confidentiel du Bénéficiaire ainsi que la finalisation de la Transaction constituent signature et la preuve de l'acceptation de la Transaction par le Bénéficiaire, sauf preuve contraire apportée par le Bénéficiaire. De plus, toutes les données conservées par l'Emetteur et concernant aussi bien les Transactions (notamment les paiements) que la Carte (son utilisation) ont valeur de preuve pour le remboursement des Commerçants.

14.4 Si la Carte a été délivrée dans le cadre d'un programme de récompense assujéti à l'impôt, le Bénéficiaire reconnaît qu'il est assujéti aux règles et aux obligations fiscales et aux charges sociales conformément aux articles L242-1 et L242-1-4 du Code de la Sécurité Sociale.

ARTICLE 15 – LIMITATION DE RESPONSABILITE – RESPONSABILITE D'EDENRED ET D'EDENRED PAIEMENT

15.1 EDENRED et Edenred Paiement n'ont, pour toutes les étapes du processus de la livraison et de mise à disposition des Cartes, de chargements ou déchargements de la Monnaie électronique souhaités par le Financier et de débit sur le Solde disponible du Compte Carte ou des services délivrés au Bénéficiaire, qu'une obligation de moyen à l'égard de ce dernier.

15.2 Exclusion de responsabilité :

15.2.1 Par ailleurs, et sans préjudice des autres cas définis dans les présentes CU, la responsabilité d'EDENRED et/ou de Edenred Paiement ne saurait être engagée notamment :

- Pour tous les dommages indirects tels que communément admis par la jurisprudence des tribunaux français ;
- Pour tout manquement résultant directement ou indirectement d'une cause indépendante de la volonté d'EDENRED et/ou d'Edenred Paiement, y compris mais sans que cela revête un quelconque caractère limitatif, d'une panne de réseau et des systèmes de traitement des données ;
- Pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, dont une rupture de service, une indisponibilité totale ou partielle de l'Espace Bénéficiaire résultant notamment de l'opérateur de télécommunications, en cas d'erreur de transmission ou de problèmes liés à la sécurité des transmissions, en cas de défaillance(s) du matériel de réception ou de ligne téléphonique, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, de tout fait qualifié de force majeure, conformément à la jurisprudence des tribunaux français ;
- En cas de mauvaise utilisation par le Bénéficiaire de l'Espace Bénéficiaire et/ou de la Carte et du Compte Carte ;
- En cas d'utilisation de l'Espace Bénéficiaire, du Compte Carte et/ou de la Carte non-conforme aux présentes CU ;
- En cas de non chargements ou rechargements, blocage et/ou suspension du Compte Carte et de la Carte et toute opération sur le Compte Carte effectués à la demande du Financier à quelque moment que ce soit et pour quelque raison que ce soit ou ;
- ou en raison de la résiliation du contrat conclu entre le Financier et EDENRED
- Chaque fois que prévu par la loi, pour toutes les conditions ou garanties implicites légales, réglementaires ou autres.

15.2.2 Il est expressément entendu que les Commerçants du réseau Mastercard® sont chacun seuls responsables des biens, produits ou prestations de services qu'ils commercialisent et qui seraient acquis dans le cadre de l'utilisation de la Carte par le Bénéficiaire. Ces Commerçants sont également seuls responsables des modalités de facturation appliquées concernant les biens, produits et prestations de services précités.

15.3 Les exclusions stipulées au présent article s'appliqueront à la responsabilité des partenaires d'Edenred Paiement, d'EDENRED, de MasterCard® ou d'autres fournisseurs, sous-traitants, agents ou distributeurs ainsi que leurs propres partenaires (le cas échéant) qui peuvent éventuellement survenir à leur égard dans le cadre des présentes CU.

ARTICLE 16 – ENREGISTREMENTS

Il est entendu que les enregistrements informatisés liés à l'ensemble des Transactions relatives aux Cartes (et leur utilisation) et à l'utilisation du Compte Carte et à l'Espace Bénéficiaire, conservés par EDENRED et/ou Edenred Paiement, font seuls foi, sauf preuve contraire. L'archivage des transactions est effectué sur un support fiable et durable.

ARTICLE 17 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

17.1 Les informations et données personnelles, nominatives ou non, relatives au Bénéficiaire recueillies directement auprès du Bénéficiaire ou transmises par le Financier (ci-après dénommées les « Données Personnelles ») font l'objet de traitements par Edenred et/ou ses prestataires, pour les besoins des finalités suivantes :

- (i) d'émission, d'utilisation de la Carte,
- (ii) d'études et d'analyses prédictives pour les besoins de l'optimisation des services du Bénéficiaire et/ou du Financier, ainsi que
- (iii) pour les besoins du contrôle du respect des réglementations applicables.

Dans ce cadre, le Bénéficiaire accepte expressément que des informations relatives aux services (notamment sous forme d'emails) puissent lui être adressées, à l'exclusion de toute prospection en matière commerciale.

17.2 Pour l'exécution de ses prestations, Edenred est autorisée à communiquer les Données Personnelles concernant le Bénéficiaire, à ses prestataires, partenaires et sous-traitants, pour les seuls besoins de la réalisation des prestations sous-traitées et/ou dans le cadre d'audit des autorités dont Edenred et/ou ses prestataires relèvent. Edenred protégera, selon les règles de l'art, ces Données Personnelles contre tout accès non autorisé de ses employés ou de tiers, et prendra toute mesure nécessaire pour préserver et faire respecter leur intégrité et leur confidentialité, notamment par son personnel qui aura pu y avoir accès.

17.3 En dehors des cas visés aux paragraphes précédents et/ou sauf autorisation préalable du Bénéficiaire, aucun accès aux Données Personnelles du Bénéficiaire non prévu par la réglementation ne sera autorisé.

17.4 Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification des

Données Personnelles le concernant. Le Bénéficiaire pourra également faire valoir, pour motifs légitimes, son droit d'opposition au traitement de ses Données Personnelles. En pareil cas, le Bénéficiaire est informé qu'en conséquence de la suppression de ses Données Personnelles, il ne sera plus en mesure d'utiliser tout ou partie du service, la Carte, le Compte et/ou l'Espace Personnel et ce, sans que la responsabilité d'Edenred puisse être engagée.

Pour l'exercice de ses droits précités, le Bénéficiaire adressera une demande écrite à son Financier, en indiquant ses noms, prénoms, adresse personnelle ainsi que la copie de sa pièce d'identité, la prise en compte de la demande par Edenred intervenant à compter de la transmission de sa demande par le Financier.

17.5 EDENRED et/ou Edenred Paiement se réservent le droit de suspendre et/ou annuler la Carte et le Compte Carte, s'il apparaît que les Données Personnelles du Bénéficiaire se révèlent être inexactes et/ou incomplètes, et ce jusqu'à la communication de toutes les informations et éléments d'identification concernés.

ARTICLE 18 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

18.1 Les droits de propriété du programme, de la marque Ticket Kadéos® Universel ainsi que des différents éléments constitutifs du Site appartiennent à Edenred S.A. ou aux sociétés de son Groupe.

18.2 MasterCard® et la marque MasterCard® sont des marques déposées de MasterCard® International Incorporated.

19 - ELEMENTS D'IDENTIFICATION COMPLEMENTAIRES – RESPECT DES OBLIGATIONS LEGALES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

19.1 Si le montant des sommes chargées sur la Carte du Bénéficiaire atteint, sur une année civile, 1,5 fois le montant du SMIC au 1^{er} janvier de l'année civile concernée, le Centre de Relation Clients sera amené à demander au Bénéficiaire la fourniture d'informations et éléments d'identification personnels complémentaires (copie de la carte d'identité et un justificatif de domicile) afin de répondre aux obligations réglementaires en vigueur et notamment aux obligations d'identification posées par les lois et règlements relatifs à la lutte contre le blanchiment ainsi qu'aux obligations de vigilance et de déclaration des opérations suspicieuses aux autorités compétentes, ce que le Bénéficiaire accepte sans réserve.

19.2 La transmission des éléments et informations complémentaires demandés dans ce cadre constitue une obligation pour le Bénéficiaire, dont le parfait respect conditionne directement l'utilisation de la Carte.

19.3 A défaut de réponse du Bénéficiaire ou de transmission d'éléments incomplets, non demandés, non probants ou inexploitable, EDENRED et Edenred Paiement se réservent la possibilité de bloquer immédiatement l'utilisation de la Carte ainsi que le solde disponible sur le Compte Carte, jusqu'à réception de l'intégralité des éléments demandés, sans que le Bénéficiaire puisse solliciter ou prétendre à une quelconque indemnité à ce titre.

ARTICLE 20 – MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION

20.1 EDENRED et/ou Edenred Paiement se réservent le droit d'apporter des modifications aux dispositions des présentes CU à tout moment, notamment concernant les plafonds d'utilisation de la Carte, en publiant une version amendée sur l'Espace Bénéficiaires, et notamment pour permettre à EDENRED et/ou Edenred Paiement :

- de concevoir ou développer de nouveaux systèmes, méthodes de fonctionnement, services ou installations ;
- d'effectuer tout changement effectif ou attendu dans les conditions du marché, afférant aux bonnes pratiques générales ou au coût de la fourniture de leurs services à leurs clients ;
- de se conformer et/ou d'anticiper tout changement de loi, notamment fiscale, des codes de pratiques ou des recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) ou de tout autre organisme de contrôle ;
- de se conformer ou d'exécuter une décision de justice, d'un médiateur, d'un organisme de contrôle ou d'instance similaire ;
- de corriger toute erreur qui pourrait être identifiée.

20.2 Les CU modifiées entrent en vigueur à compter de leur mise en ligne sur le Site et sont réputées opposables au Bénéficiaire à compter de cette date.

20.3 Toute utilisation de la Carte après modifications des CU emporte acceptation pleine et entière des CU dans leur nouvelle version.

ARTICLE 21 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

21.1 EDENRED et/ou Edenred Paiement se réservent le droit de transférer librement les droits et obligations issus des présentes CU.

21.2 A l'inverse, toute cession ou transfert du droit d'usage attaché à l'utilisation de la Carte et du Compte Carte afférent par le Bénéficiaire est strictement interdit.

ARTICLE 22 – CONTACTER LE CENTRE DE RELATION CLIENTS

22.1 Pour toute assistance, le Bénéficiaire contactera le Centre de Relation Clients, joignable de 8h30 heures à 20h00 du lundi au vendredi :

- soit par Courriel à : relation-beneficiaires-fr@edenred.com
- soit au 01 78 91 74 10 (Coût d'un appel local pour un appel en France).
- soit par Courrier à : EDENRED FRANCE, CRC, Immeuble Columbus, 166-180 Boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff, France.

22.2 En cas de perte ou de vol de la Carte, un service est également disponible sur l'Espace Personnel du Bénéficiaire et/ou par téléphone conformément à l'article 9 ci-dessus.